

Prise de position du Ministère des Finances au sujet de l'évaluation des finances publiques du 15 juin 2020

- *« Le CNFP invite le Gouvernement à fournir dans le cadre de l'élaboration de la LPFP 2020-2024 des projections pluriannuelles permettant d'apprécier que le solde structurel et la déviation de sa trajectoire par rapport à l'OMT ne remettent pas en cause la viabilité à moyen terme des finances publiques ».*

Une mise à jour des projections pluriannuelles sera présentée à l'occasion du projet de loi de programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024 conformément à la pratique des années précédentes et compte tenu des exigences découlant de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques.

- *« Dans ce cadre, une étude de sensibilité serait de mise pour évaluer l'impact budgétaire de scénarios macroéconomiques alternatifs ».*

A l'instar des exercices budgétaires précédents, une analyse de sensibilité sera présentée à l'annexe du projet de loi de programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024.

- *« Au vu de l'ampleur de la dégradation du solde des administrations locales, prévue déjà en partie dans la notification EDP d'avril 2020, le CNFP invite le Gouvernement à en préciser l'impact et les causes éventuelles dans le cadre de l'élaboration de la LPFP 2020-2024 ».*

Le Ministère des Finances s'étonne de la forme et du contenu de ce constat par le CNFP, en particulier dans le contexte économique actuel qui est marqué par des incertitudes inédites, et il renvoie aux explications fournies par M. le Ministre des Finances à l'occasion d'une réunion de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes en date du 20 juillet 2020. Le communiqué de presse et la présentation faite à cette occasion peuvent être téléchargés sous le lien suivant :

https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/07-juillet/20-previsions-budgetaires-communes.html .

Le CNFP est invité de contacter les services compétents du Ministère des Finances en amont de la publication de ses prochaines évaluations pour éviter de tels malentendus regrettables.

- *« L'incidence de l'intégration dans les comptes et prévisions SEC du secteur hospitalier sur les différentes catégories de recettes et dépenses publiques devrait être indiquée à cette même occasion. »*

Étant donné que le CNFP a obtenu les informations souhaitées à cet égard par le STATEC, le Ministère des Finances estime que cette recommandation est rendue caduque.